

Questionnaire sur le projet soumis à la consultation de la Stratégie énergétique 2050

Organisation répondant au questionnaire:

Sommaire

Questionnaire sur le projet soumis à la consultation de la Stratégie énergétique 2050.....1

Afin de cocher les cases pour répondre aux questions, cliquer deux fois dessus puis cliquer sur «Case activée».

Questions générales

1. Êtes-vous dans l'ensemble d'accord avec le projet mis en consultation concernant la Stratégie énergétique 2050?

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Nous saluons cette stratégie énergétique qui va dans le bon sens. Des objectifs sont fixés et des outils y sont associés, outils qui varient entre nouvelles prescriptions, taxes et détaxations. Il est à relever que les industriels qui auront pris des mesures dans l'efficacité énergétique ne seront pas pénalisés et c'est à saluer.

2. Etes-vous d'accord avec la Stratégie énergétique 2050 qui procède par étapes (deuxième étape selon le chiffre 1.4 du rapport explicatif)?

Rapport explicatif: 1.3 (premier paquet de mesures), 1.4 (deuxième étape)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

On peut regretter que la première phase n'inclue pas déjà une réforme fiscale écologique.

3. Etes-vous d'accord de lier la sortie progressive du nucléaire au présent paquet de mesures?

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Ce sont deux choses qui vont de pairs et il ne ferait aucun sens de les dissocier.

Loi sur l'énergie nucléaire

4. Etes-vous d'accord que l'octroi d'autorisations générales pour la construction de nouvelles centrales nucléaires soit interdit?

Loi sur l'énergie nucléaire, art. 12, al. 4 (nouveau)

Rapport explicatif: 1.2 et 2.2.6

Oui Non Sans opinion

Remarques:

La construction de centrale nucléaire est devenue hors de prix entre autre à cause des normes de sécurité et les nouvelles centrales font toujours courir un risque important à la population de notre pays. De plus, il n'y a toujours aucune solution acceptable pour les déchets nucléaires vis-à-vis des générations futures.

Objet, objectifs et principes de la loi sur l'énergie

5. Etes-vous d'accord que la loi fixe des objectifs de développement pour la production d'électricité issue des énergies renouvelables et des objectifs de consommation?

LEne art. 2 et 4, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: ensemble du rapport, notamment les points 1.2, 1.3, 1.6, 2.1 (1^{er} chapitre)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Sans objectif il n'y aurait pas de stratégie.

Efficacité énergétique

Bâtiment

6. Etes-vous d'accord avec l'augmentation prévue des ressources totales allouées à la Confédération et aux cantons en vue de renforcer le programme Bâtiments à 600 millions de francs par an au maximum dès 2015?

Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment) et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Les bâtiments consomment près de la moitié de toute l'énergie en Suisse. C'est un domaine qu'il faut absolument soutenir massivement.

7. Quelle variante préférez-vous pour la modification de la base légale relative à l'affectation du produit de la taxe sur le CO₂ au domaine du bâtiment?

Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment) et 2.2.2

Variante 1 (*Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34, variante 1*)

Variante 2 (*Loi sur le CO₂, modifications art. 29 et 34, variante 2*)

- Aucune des deux variantes
- Sans opinion

Remarques:

Il faut se donner les moyens de nos ambitions. Ce d'autant plus que la redistribution de la taxe CO₂ par le biais des assurances maladies n'a jamais été comprise. Nous devrions réaffecter l'entier de cette taxe à l'assainissement des bâtiments.

8. Etes-vous d'accord que la déduction fiscale des coûts d'investissements dans les bâtiments qui servent à économiser l'énergie et à protéger l'environnement puisse être répartie sur trois ans et qu'à partir de 2025, il ne soit possible de déduire fiscalement les investissements (cf. rapport explicatif: 2.2.3) qui servent à économiser l'énergie et à protéger l'environnement que lorsque le bâtiment concerné respecte une norme énergétique minimale déterminée?

Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, art. 31a (nouveau), art. 32, al. 2^{bis} (nouveau), art. 32, al. 2^{ter} (nouveau), art. 67a (nouveau) et art. 205e (nouveau); Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, art. 9, al. 3^{bis} à 3^{quinquies} (nouveau), art. 10, al. 1^{ter} (nouveau), art. 25, al. 1^{ter}, art. 72q (nouveau) et 78f (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.1 (Bâtiment), 2.2.3 et 2.2.4

- Oui
- Non
- Sans opinion

Remarques:

Cette mesure est essentielle!

Mobilité

9. Etes-vous d'accord avec le renforcement de la valeur cible d'émissions de CO₂ pour les voitures de tourisme immatriculées pour la première fois à 95 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2020?

Loi sur le CO₂, modification art. 10

Rapport explicatif: 1.3.1 (Mobilité) et 2.2.2

- Oui
- Non
- Sans opinion

Remarques:

Il s'agit de suivre ce que fait l'Union européenne et de ne pas se retrouver en retard.

10. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une valeur cible d'émissions de CO₂ pour les voitures de livraison et pour les tracteurs à sellette légers immatriculés pour la première fois et sa fixation à 175 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2017 et à 147 g CO₂/km en moyenne d'ici la fin 2020?

Loi sur le CO₂, modification art. 10
Rapport explicatif: 1.3.1 (Mobilité) et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Entreprises d'approvisionnement en énergie et entreprises de la branche énergétique

11. Etes-vous d'accord que les fournisseurs d'électricité doivent remplir les objectifs fixés en vue d'accroître constamment l'efficacité de la consommation d'électricité (au moyen de l'introduction de certificats dits blancs)?

LEne, art. 43 à 46, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Entreprises d'approvisionnement en énergie) et 2.1 (chapitre 6, 3^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

C'est le seul moyen d'arriver à des économies d'électricité concrètes et cette mesure laisse une place importante à la manière dont les fournisseurs doivent atteindre leurs objectifs.

12. Etes-vous d'accord que la Confédération ait la possibilité d'obliger les entreprises de la branche énergétique, aux fins de transparence et d'information, à publier des données (notamment relatives à la consommation d'électricité et de chaleur de groupes de clients et relatives aux offres et aux mesures visant à promouvoir les énergies indigènes, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique)?

LEne, art. 62, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 9)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Si on veut un comportement responsable des consommateurs, il est indispensable qu'il soit informé.

Industrie et services

13. Etes-vous d'accord avec l'élargissement des appels d'offres publics à la production et à la distribution d'électricité?

LEne, art. 23, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Industrie et services) et 2.1 (chapitre 4)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Les expériences faites dans d'autres pays montrent que lorsque l'on propose des prix bas, les installations ont ensuite des problèmes car elles ont été mal réalisées. Plusieurs entreprises ont également fait faillites comme en Angleterre.

14. Etes-vous d'accord que les consommateurs finaux dont la consommation électrique annuelle est supérieure à 0,5 GWh puissent s'engager envers la Confédération à accroître leur efficacité électrique et à réduire leurs émissions de CO₂ et ainsi se faire rembourser le supplément sur les coûts de transport?

LEne, art. 38, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.1 (Industrie et services) et 2.1 (chapitre 5, 1^{er} paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Oui il ne faut pas pénaliser les gros consommateurs et cette solution permet à ceux qui ont pris des mesures de ne pas l'être.

Energies renouvelables

15. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une planification commune de la Confédération et des cantons et d'un plan des potentiels de développement à l'échelle suisse pour le développement des énergies renouvelables?

LEne, art. 11 et 12, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Oui pour autant que cela ne ralentisse pas les processus.

16. Etes-vous d'accord que les cantons soient obligés de délimiter dans le plan directeur, en particulier pour la force hydraulique et l'énergie éolienne, les zones et les tronçons de cours d'eau propres à l'utilisation et à présenter à cette fin un plan d'affectation?

LEne, art. 13, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

En espérant que cette mesure facilite ensuite les octrois de permis de construire et diminue les possibilités de recours ...

17. Etes-vous d'accord que de nouvelles installations destinées à utiliser les énergies renouvelables puissent revêtir un intérêt national à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance?

LEne, art. 14, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif 1.3.2 (Mesures de soutien), 2.1 (chapitre 2, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Cette mesure est **indispensable** à la réalisation du potentiel d'énergies renouvelables. Concernant les installations solaires, par exemple, plusieurs cantons surprotègent les sites construits en invoquant, entre autre, la protection ISOS. Malgré une précision du Conseiller fédéral Berset sur le sujet, les cantons continuent à interdire la pose de panneaux solaires photovoltaïque dans ces zones. Il devient urgent d'agir car ces zones représentent parfois plus de la moitié des communes. Pour ce faire, il est évident qu'il faut inscrire dans la loi fédérale une prépondérance de la production énergétique renouvelable sur les autres intérêts.

Conditions de raccordement, obligations de reprise et de rétribution

18. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une réglementation de la consommation propre, autrement dit avec la création de la possibilité légale pour des exploitants d'installations de consommer l'énergie qu'ils ont eux-mêmes produite?

LEne, art. 17, al. 2, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 1^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Cette mesure est juste et compréhensible par les citoyens. Ceci dit, il faudrait pouvoir faire des groupes de consommateurs. On peut prendre l'exemple d'une commune qui aurait mis un CCF dans un bâtiment pour des raisons de place, qui utiliserait la chaleur avec un mini chauffage à distance mais qui se verrait octroyer que la consommation électrique du bâtiment en consommation propre. Cette commune devrait pouvoir mettre sur le compte ses autres bâtiments en particuliers ceux qui sont alimentés par la chaleur du CCF.

Système de rétribution de l'injection

19. Etes-vous d'accord avec l'exclusion de la participation au système de rétribution de l'injection des usines d'incinération des ordures ménagères, des installations au gaz d'épuration et des installations alimentées partiellement aux combustibles ou aux carburants fossiles?

LEne, art. 18, al. 4, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Ces usines sont des concurrents direct au biogaz en incinérant beaucoup trop de déchets verts. Il s'agit de ne pas les inciter plus avec une RPC. De plus, la politique veut que l'on recycle de plus en plus les déchets en général et mettre une RPC pour les usines d'incinération irait à l'encontre de l'objectif d'un maximum de recyclage puisqu'on les encouragerait à incinérer encore plus pour produire encore plus d'électricité.

20. Etes-vous d'accord avec la limitation des moyens financiers annuels disponibles pour la promotion des installations photovoltaïques? Ce contingentement doit remplacer la réglementation aujourd'hui échelonnée avec le plafond global et les plafonds partiels.

LEne, art. 20, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Cette limitation provoque des STOP AND GO dans l'industrie très préjudiciable. Il faut pouvoir stabiliser l'industrie du photovoltaïque. D'autre part, le potentiel du solaire est l'un des plus important, il n'est pas judicieux de le limiter.

21. Etes-vous d'accord qu'un organe séparé soit créé en la forme d'une filiale de la Société nationale du réseau de transport pour l'exécution du système de rétribution de l'injection et pour les nouvelles tâches (rétribution unique pour les petites installations photovoltaïques, système de rétribution du CCF)?

LEne, art. 65 et 66, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 10)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Contribution unique aux petites installations photovoltaïques

22. Etes-vous d'accord que les installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW soient encouragées en dehors du modèle de la rétribution de l'injection?

LEne, art. 28 à 30, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 3^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Cette mesure permettra de diminuer la bureaucratie par le fait qu'il ne faudra plus qu'une seule intervention et plus un suivi sur 20 à 25 ans.

23. Etes-vous d'accord que les installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW soient encouragées avec une contribution unique (rétribution unique) au lieu de la rétribution de l'injection? Ou préférez-vous, comme alternative à la rétribution unique, le *Net Metering* pour la promotion future des petites installations photovoltaïques d'une puissance inférieure à 10 kW?

LEne, art. 28 à 30, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 3, 3^e paragraphe)

Rétribution unique
 Net Metering
 Aucune des options mentionnées

Remarques:

La rétribution unique est le système le mieux compris par les citoyens qui veulent mettre de petites installations et c'est celle qui nécessite le moins de bureaucratie.

24. Etes-vous d'accord que les petites installations photovoltaïques d'une puissance de moins de 10 kW en liste d'attente (sans décision positive) soient retirées du système de rétribution de l'injection et encouragées au moyen d'une rétribution unique?

LEne, art. 71, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 2.1 (chapitre 3, 2^e paragraphe et chapitre 12)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

On ne peut pas mettre un système, demander aux gens de s'y inscrire et changer les règles du jeu en cours de route. Ce qui est possible est de demander aux personnes en liste d'attente s'ils seraient prêts à recevoir une contribution unique.

Supplément sur les coûts de transport

25. Etes-vous d'accord avec la suppression du plafond global et des plafonds partiels pour le financement des rétributions?

LEne, art. 36, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.2 (Soutien financier) et 2.1 (chapitre 5)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Si on veut atteindre les objectifs fixés à l'article 2 c'est indispensable.

Centrales fossiles

26. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'un système de rétribution du CCF?

LEne, art 31 ss, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.1 (chapitre 3, 4^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Le rapport montre que les CCF ont un potentiel réalisable important de 6 à 10 TWh, mais ce rapport montre aussi qu'elles sont difficilement rentables. Sachant que nous aurons toujours besoin de chaleur et que la tendance va à la diminution des chauffages à mazout, le passage à un chauffage au gaz avec production d'électricité est un avantage environnemental. Dans ce potentiel, il y a une part non négligeable de petites installations donc si on veut pouvoir atteindre les objectifs fixés, il convient donc de mettre en place des conditions cadres suffisantes.

27. Etes-vous d'accord avec le domaine de promotion du système de rétribution du CCF (installations dont la puissance calorifique se situe entre 0,35 MW et 20 MW compris)?

LEne, art. 31, al. 1, projet du 28 septembre 2012

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.1 (chapitre 3, 4^e paragraphe)

Oui Non Sans opinion

Remarques:

28. Etes-vous d'accord avec l'introduction d'une obligation de compenser toutes les émissions produites allant de pair avec l'exemption de la taxe sur le CO₂ pour les installations participant au système de rétribution du CCF?

Loi sur le CO₂, art. 22, al. 4^{bis} (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.3 et 2.2.2

Oui Non Sans opinion

Remarques: Vu les conditions économiques des CCF et vu le potentiel non négligeable, qu'elles représentent, il s'agit de ne pas péjorer encore plus les conditions financières de réalisation des CCF. Il faudrait en tous les cas, dispenser de compensation les petites CCF pour autant qu'elles utilisent l'intégralité de la chaleur.

29. Quelles autres alternatives possibles pour promouvoir le couplage chaleur-force proposez-vous?

D'abord, il faut relever l'excellent rapport sur la stratégie CCF. Le principal point pourrait se situer à l'article 17 car si les propriétaires de CCF pouvaient autoconsommer, cela réglerait pas mal de problème. Ceci dit comme la production électrique peut dépasser l'autoconsommation du bâtiment dans lequel la machine se trouve, il faudrait pouvoir faire des groupes de consommateurs comme pour les communes par exemple.

Réseaux

30. Etes-vous d'accord avec les réglementations proposées visant à accélérer la procédure dans le domaine du droit de l'électricité, notamment avec la limitation du recours au Tribunal fédéral aux questions juridiques de principe?

Loi sur le Tribunal fédéral, art. 83, let. w (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.4 et 2.2.1

Oui Non Sans opinion

Remarques:

Cet élément est également central. Si on prend le cas de l'énergie éolienne, cela évitera de se retrouver dans le cas du site de Crêt-Meuron où une fois que tous les recours ont été rejetés, les développeurs ne pouvaient plus installer les mêmes machines car ces dernières n'étaient plus produites vu les années de procédures qui se sont déroulées. Le plan partiel devant être refait, cela a donné la possibilité aux opposants de refaire recours et le site

n'est pas prêt de voir le jour ...

31. Etes-vous d'accord avec les réglementations proposées relative à l'introduction et à la prise en charge des coûts des systèmes de mesure intelligents?

Elle concerne notamment les normes de délégation relatives à l'introduction et à la fixation d'exigences minimales et la possibilité pour les gestionnaires de réseau de répercuter sur les clients finaux les coûts de l'introduction des systèmes de mesure intelligents prescrits par la loi en tant que coûts de réseau imputables.

Loi sur l'approvisionnement en électricité, art. 15, al. 1 et 1^{bis} (nouveau) et art. 17a (nouveau)

Rapport explicatif: 1.3.4 et 2.2.8

Oui Non Sans opinion

Remarques:

C'est évident, il faut bien que quelqu'un paye et au final c'est bien sur le consommateur.